

DÉLIBÉRATION n° 20200915-36

Objet : Règlement intérieur du service Périscolaire 2020-2021

Membres en exercice : 15

Présents : 13

Absents : 2

Pouvoirs : 2

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

N'ayant pas pris part au vote : 0

Secrétaire de séance :

Julien Bernou

Transmis le : 16 SEP 2020

Le quinze septembre deux mil vingt, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Saint-Maximin, dûment convoqué le neuf septembre deux mil vingt, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de son maire, Olivier Roziau. Les convocations ont été envoyées le dix septembre deux mil vingt.

Présents : Olivier Roziau, Odile Chabert, Raymond Nunez, Véronique Juste-Lapied, Laurence Etienne, Alexandra Foudon, Xavier Juste, Stéphane Malard, Julien Bernou, Patrick Ceria, Marie Christine Rivaux, Hervé Louis, Sylvie Benoist-Zacharie.

Absents : Jean-Marc Bouchet-Bert-Manoz (pouvoir à Patrick Ceria), Dominique Barthe-Bougenaux (pouvoir à Véronique Juste-Lapied).

Alexandra Foudon présente le règlement intérieur du service Périscolaire pour l'année scolaire 2020-2021.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le règlement intérieur du service Périscolaire 2020-2021 ;
- charge le maire ou son représentant d'accomplir toutes les formalités afférentes.

Fait à Saint-Maximin, les jour, mois et an ci-dessus.

Le maire,
Olivier Roziau.

